

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1319-2022

Règlement 1319-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 300-C-1990 DANS LE BUT D'AUTORISER, EN ZONE DE VILLÉGIATURE ET EN ZONE AGRICOLE, LES ABRIS D'AUTO ANNEXÉS À UN GARAGE DÉTACHÉ

Étaient présents

Madame Mylène Allary, conseillère

Monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière

Le 6 juin 2022, à 19 h, madame la conseillère Mylène Allary ouvre la séance publique de consultation en ce qui a trait au projet de règlement mentionné en titre et ce, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

Aucune personne ne s'étant présentée à 19 h 15, la séance publique de consultation est fermée.



Nancy Bellerose

Directrice des affaires juridiques et greffière